



**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEL MUNICIPAL
JEUDI 17 OCTOBRE 2019 – 20 h 15 EN MAIRIE**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoint, Alain DECHAUME, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Patrick LESAGE, Christophe THIEBAUT (arrivé en cours de séance).

Absent ayant donné procuration : Christophe VANHALST qui mandate Gérard NOCK.

Absentes : Pauline LAHOUSSE, Gaëlle VITTRANT, Lise MIGNON ;

Ordre du jour :

Monsieur le Maire propose quelques modifications à l'ordre du jour :

- point 5 : retrait du point concernant le dossier PMR, pas assez abouti pour être validé, report à un prochain conseil municipal ;
- point 6 : il ne s'agit pas d'une préemption mais de l'examen d'une acquisition ;
- ajouter un point : acquisition de tables et chaises

Les Elus approuvent ces modifications.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2019

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention : Alain DECHAUME, absent à la séance.

2 – Point sur le dossier : requalification de la rue des Prés

Monsieur le Maire expose :

Le marché a été attribué à la Société Dépollution et Travaux Routiers, basée à SARS-ET-ROSIERES. La période de préparation de chantier est en cours, les travaux débiteront vers le 15 novembre 2019 Pour une durée de deux mois, hors congés de fin d'année et hors intempérie(s). Travaux prévus : décaissement sur 45 cm (les pavés sont retirés), un trottoir en pavés

Une réunion d'information, à laquelle étaient conviés les riverains, s'est tenue en mairie. Les familles ont répondu à l'invitation, chacun a pris connaissance du projet et a pu exprimer ses remarques.

C'est le cas des habitants des maisons en lot arrière : 4 B et C, qui ont demandé des renseignements sur la possibilité d'un raccordement au tout à l'égout. Monsieur le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec les services Noréade (en charge de l'assainissement sur la commune). « Ces terrains sont très bas et l'évacuation devrait être équipée d'une pompe de relevage, mais l'efficacité n'est pas assurée. Ils sont d'ailleurs classés en zone d'assainissement non collectif » précise Monsieur le Maire. Les riverains seront tenus informés de la réponse du service.

Les riverains ont apprécié le projet.

Côté pratique : chacun est informé des dysfonctionnements possibles par rapport à la collecte des déchets, des ruptures de circulation qui pourraient être épisodiquement mis en place...

3 – Notification des modifications statutaires du Conseil Communautaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars dernier, fixant à 52 élus le Conseil Communautaire pour la prochaine mandature. Cette disposition est approuvée par le Préfet. Pour rappel, deux organisations possibles : le droit commun : 52 conseillers ou l'accord cadre plus favorable aux communes de tailles moyennes au détriment des petites communes.

Monsieur le Maire propose aux Elus d'adopter les modifications statutaires. A l'unanimité, les Elus approuvent les statuts.

4 – Budget communal : ajustement de comptes

Monsieur le Maire expose : en fin d'année un regard particulier est apporté aux comptes budgétaires. Un arrêt des comptes est demandé à la trésorerie et sera mis en parallèle avec les comptes communaux. Le conseil municipal sera invité, lors de la prochaine séance, à examiner les ajustements nécessaires. D'ores et déjà, Monsieur le Maire demande d'abonder de 1 000,00 € le compte 79 sur lequel sont payés les transferts de charges (organisation des ALSH et éclairage public, compétences déléguées à la CCPC). Lors de l'établissement du Budget Primitif ce compte n'a pas été suffisamment provisionné.

Les travaux de rénovation des sanitaires de l'école sont réalisés par l'Adjoint technique communal. Ces travaux peuvent être menés en régie permettant ainsi à la commune de récupérer la TVA sur le matériel et les charges de personnel. Il y a lieu d'ajuster les comptes budgétaires en section d'investissement dépense et en section d'investissement recette.

A l'unanimité les Elus approuvent la Décision Modificative ci-dessus.

5 – Fonds de concours

Monsieur le Maire expose : l'enveloppe des fonds de concours CCPC attribuée à la commune n'est pas soldée. Avant le renouvellement des instances communautaires, il est souhaitable d'utiliser ces fonds pour financer des projets communaux.

Deux dossiers pourraient être présentés et financés à 50 % au titre de ces fonds :

- dossier PMR, dalles podotactiles

Monsieur le Maire expose : dans le cadre de l'accessibilité, il est envisagé de poser au niveau des passages piétons des dalles podotactiles en béton, plus résistantes et plus qualitatives que d'autres dispositifs. L'enrobé doit être tranché pour accueillir ces dalles.

Budget fourniture : 2 230,00 € HT pour l'achat des dalles.

- achat de chaises et tables

Une société a adressé en mairie une offre de déstockage de chaises et tables pliantes avec ou sans chariot de rangement. Monsieur le Maire propose d'acquérir 20 tables et 100 chaises avec chariots de rangement pour un montant total de 3 119,00 € HT, pour lesquels des fonds de concours pourraient être demandés.

Rita TRINEZ souhaite qu'il soit demandé à la société un « échantillon » ou une adresse où voir ces tables et chaises afin de juger de la qualité. Idée retenue, la Société sera contactée.

Cet équipement pourrait être un service apportés aux habitants, en effet les chaises et tables pourraient être mises en location, en dehors de l'utilisation par la commune. Il faudra définir un tarif de location, une facturation en cas de casse, non restitution, ou restitution sale...

Monsieur le Maire demande aux Elus d'approuver ces deux demandes de fonds de concours. A l'unanimité les Elus approuvent ces deux dossiers et autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours pour leur financement.

6 – Examen d'une acquisition sur la commune

Monsieur le Maire expose : une habitation, sur la place, va être mise en vente pour un montant de 100 000 euros. En raison du prix de vente et de la situation, Monsieur le Maire explique l'intérêt d'une acquisition pour la commune. L'utilisation envisagée pourrait être soit de la location habitation soit un accueil pour une maison d'assistante maternelle. Pour cette seconde hypothèse, les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) peuvent apporter une aide technique notamment face aux critères d'accueil requis. Si l'acquisition ne devrait pas pouvoir profiter de subvention, les travaux et l'aménagement quant à eux peuvent être financés par la CAF, l'ADEME, les dispositifs « classiques » DETR, fonds de concours...

Une discussion s'engage :

Rita TRINEZ propose de visiter cette maison afin de prendre le recul nécessaire pour décider de son utilisation. Un accueil d'assistante maternelle doit répondre à des normes précises, à voir si le lieu permet de répondre à ces normes.

Christophe THIEBAUT dit l'intérêt que représente cette acquisition que ce soit pour installer un accueil MAM ou une location d'habitation. Il faut, dit-il, visiter et évaluer les travaux à envisager pour pouvoir prendre une décision mais il se dit favorable au lancement d'une étude préalable.

Gérard NOCK présente le plan de cadastre de cette maison et met l'accent sur l'absence de jardin, la configuration du bâti et le coût de travaux à engager pour mettre aux normes que ce soit en habitation ou en utilisation PMI ou autre.

Patrick LEMAIRE dit son intérêt pour l'acquisition de cette habitation, en raison de sa situation et du montant de vente. Il dit ne pas vouloir attacher l'achat à une utilisation dans un premier temps. Il y a un intérêt patrimonial pour la commune avant tout.

Monsieur le Maire propose à chacun, dans un premier temps, de prendre un accord de principe sur l'opportunité d'une acquisition pour patrimoine communal. L'utilisation sera décidée au fur et à mesure de l'avancée de l'étude de faisabilité.

Rufin COCHETEUX craint que le coût des travaux soit élevé pour une mise en location avec un loyer modéré.

Patrick LESAGE demande si le fait de dire « oui, sur le principe d'acquérir ce bien » engage un achat pour la commune ?

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un accord de principe pour lui permettre d'organiser une visite avec le vendeur, évaluer les possibilités d'utilisation, etc...

Patrick LEMAIRE s'interroge sur l'implantation d'une maison d'accueil pour assistante maternelle, est ce possible ? Le principe d'une assistante maternelle n'est-il pas d'accueillir à domicile ?

Rita TRINEZ confirme qu'un accueil pour assistante maternelle est possible et très bien perçu par les assistantes qui voient en ce dispositif une reconnaissance « de salariée ». Si un accueil MAM est mis en place, il s'agira certainement alors d'une mise à disposition du local, c'est un geste envers les habitants et l'école.

Après ce tour de table, Monsieur le Maire conclut : contact sera pris avec la famille pour une visite sur place, si possible obtenir une clé pour une visite et propose de travailler sur deux axes :

- location
- aménagement d'une maison d'assistante maternelle

en précisant qu'il ne s'agit pas d'un engagement d'acquisition.

Les élus sont unanimement favorables à cette proposition.

7 – Conseil départemental : acquisition terrain bois de la Tassonnière

Monsieur le Maire rend compte d'un courrier transmis par les Conseillers départementaux : Madame Joëlle COTTENYE et Monsieur Luc MONNET et informant que le Conseil Départemental, propriétaire du « bois de la Tassonnière » a décidé d'acquérir de nouvelles parcelles pour une surface totale de 88 929 m².

8 – Point sur la communication

Site internet de la commune :

Monsieur le Maire présente les travaux menés pour la reprise des droits du site internet de la commune. Le prestataire actuellement en charge de ce site cesse son activité et il est à déplorer le manque de suivi du site depuis quelques temps.

Patrick LESAGE explique l'orientation retenue : la commune adhère à l'Association des Maires Ruraux de France qui mettent à disposition une trame de site. A chaque commune qui souhaite utiliser cette trame de se l'approprier. Patrick LESAGE évoque les travaux en cours qui pourraient aboutir avant la fin du mandat à un site opérationnel.

Monsieur le Maire et Patrick LESAGE présentent la façon dont ils envisagent de donner au site tout le dynamisme nécessaire : les Elus seront invités à choisir un domaine pour lequel ils sont compétents et/ou intéressés et ils auront alors la charge d'abonder le site au fur et à mesure. Un cahier des charges sera mis en place pour préserver le cadre, la présentation : style, police, etc... Un superviseur gèrera l'ensemble.

Monsieur le Maire invite les Elus à visiter le site « campagnol.fr » pour se rendre compte.

Les élus approuvent ce projet.

Défi zéro déchets :

Rita TRINEZ rend compte d'une première réunion : une habitante a mis en place « le défi zéro déchets » pour lequel Rita TRINEZ est référent communale. Des familles volontaires s'engagent à peser leurs poubelles toutes les semaines et consigner sur un registre les résultats.

Des ateliers : couture de sacs à vrac, compostage... seront proposés, la CCPC prend deux ateliers en charge financièrement.

Le suivi de ce défi sera transmis régulièrement.

Colis offerts aux habitants de plus de 65 ans dans le cadre des fêtes de fin d'année :
Rita TRINEZ expose : avec Chantal BAERT et Gérard NOCK une prospection a été menée pour la confection du colis 2019. Les années précédentes plusieurs formules ont été retenues : des produits « tout fait » présentés par les sociétés, des colis élaborés à partir de produits locaux... L'idée retenue pour cette année est d'offrir un colis plutôt basée sur la qualité que sur la quantité et pourrait être constitué de : 1 bouteille de champagne, 1 boîte de foie gras, 1 boîte de chocolat, de quelques papillotes. Ce colis serait remis lors du goûter de Noël offert par la Municipalité.
Formule retenue.

Repas des Aînés :

Date retenue le dimanche 2 février 2020.

Convention pour balayage des pistes cyclables présentée par le Conseil Départemental

Monsieur le Maire a reçu une convention de la part du Président du Conseil Départemental qui, dans le cadre de la politique de solidarité territoriale envers les communes de moins de 10 000 habitants et dans la continuité de la politique cyclable adoptées par le Conseil Départemental propose de prendre en charge le balayage des bandes cyclables en agglomération sans contrepartie financière.

Après avoir entendu cet exposé, les Elus autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Prochaine séance : date à définir.

**Le Maire,
Jean DELATTRE**